




mirova
Investing in sustainability

PÉRIODE D'INVESTISSEMENT
MINIMUM RECOMMANDÉE

5 ans

INDICATEUR SYNTHÉTIQUE
DE RISQUE

1 2 3 **4** 5 6 7

ÉLIGIBILITÉ

- Assurance vie
- Compte Titres ordinaire



DOCUMENTATION COMMERCIALE À CARACTÈRE PROMOTIONNEL - PLACEMENT FINANCIER

SG Mirova

Actions Monde Climat

Investir dans des sociétés internationales contribuant activement
à un monde plus durable.

SG  **C'EST VOUS
L'AVENIR**

SG Mirova

Actions Monde Climat



SG Mirova Actions Monde Climat est un Fonds Commun de Placement de droit français (« Fonds »). SG 29 Haussmann, filiale du groupe Société Générale, est la société de gestion et Mirova est le gestionnaire financier par délégation. Pour répondre aux besoins du groupe Société Générale, SG 29 Haussmann assure, avec l'appui des experts du Groupe la sélection de gestionnaires d'actifs reconnus possédant une expertise établie dans le domaine de la gestion Investissement Socialement Responsable et environnementale.

À propos de Mirova

SG 29 Haussmann a confié la gestion financière du fonds SG Mirova Actions Europe Environnement Durable à Mirova. Précurseur en matière de gestion ISR, en proposant aux investisseurs des solutions d'investissements participant au financement des entreprises parmi les plus matures du point de vue ESG⁽¹⁾ et dans la transformation de l'économie vers plus de durabilité. L'équipe d'investissement est composée d'experts forts d'un savoir-faire reconnu dans l'investissement durable et épaulés par une équipe de recherche ESG dédiée.

■

La lutte contre le changement climatique constitue une priorité pour les générations futures. En tant qu'investisseurs engagés, nous accompagnons les acteurs de l'économie mondiale dans une démarche de transition durable et de sobriété énergétique. Le fonds SG Mirova Actions Monde Climat a été pensé et construit autour de cet objectif.

Anna VAANANEN

■

La gestion



Anna VAANANEN
Gérante de portefeuille

Points clés

- Un fonds conçu pour les investisseurs soucieux des enjeux climatiques.
- Une gestion favorisant les investissements « bas carbone » au travers d'investissements dans des entreprises internationales.
- Une recherche de réduction des émissions de gaz à effet de serre, grâce à une méthodologie de calcul de l'empreinte carbone du portefeuille permettant de mesurer les quantités réelles d'émissions de CO₂ émises et celles évitées.
- Une équipe de gestion composée d'experts, alliant une approche quantitative et fondamentale.

Principaux risques

- **Risque de perte en capital:** le capital investi dans le fonds n'est pas garanti. Les porteurs sont susceptibles de perdre tout ou partie de leur investissement initial.
- **Risque actions:** en période de baisse du marché actions, la valeur liquidative du fonds pourra être amenée à diminuer, et générer une perte en capital.
- **Risque de marché:** la valeur liquidative du fonds peut augmenter ou diminuer en fonction des conditions économiques, politiques ou boursières, ainsi que selon la situation spécifique d'un émetteur.
- **Risque de change:** il existe un risque de change puisque le fonds sera exposé à des devises différentes de l'euro. En cas de hausse de l'euro par rapport aux autres devises, la valeur liquidative du FCP sera impactée négativement.

Pourquoi investir dans un fonds spécialisé sur la thématique Climat ?



Donner du sens à son épargne en jouant un rôle plus actif vis-à-vis des enjeux climatiques



Concilier recherche de performance et prise en considération des enjeux environnementaux



Accompagner le financement des sociétés les plus vertueuses en termes d'émissions carbone

Comment mesurer l'empreinte carbone ?

1 tonne de CO₂ équivaut à un Aller-Retour Paris – New-York pour une personne en avion.



Objectif d'investissement

L'objectif de gestion du fonds est de réaliser une performance supérieure à l'évolution de l'indice actions internationales MSCI World (calculé dividendes nets réinvestis) sur la période de placement minimale recommandée de 5 ans. Au travers d'une approche responsable « Climat », l'équipe de gestion **privilégie les sociétés spécialisées en solutions bas carbone et participant positivement aux enjeux de transition énergétique.**

Pour ce faire, la sélection des valeurs en portefeuille s'appuie à la fois sur des **critères d'analyse financière et des critères d'analyse extra-financière** intégrant la prise en compte des aspects ESG (Environnemental, Social, Gouvernance).

Une gestion actions internationales, le carbone en moins

L'équipe de gestion se distingue en sélectionnant des **entreprises participant à la décarbonisation de l'économie.**

La sélection des valeurs est effectuée selon une approche quantitative, s'appuyant sur une méthodologie de calcul de l'empreinte carbone de chaque entreprise. Les sociétés sélectionnées doivent non seulement **démontrer des pratiques positives en matière d'empreinte carbone, mais aussi des pratiques vertueuses en matière de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.**

Par ailleurs, sont exclues de notre univers d'investissement les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique est supérieur à 10%, ainsi que les sociétés du secteur énergétique affichant plus de 30% de leur production d'électricité issue du charbon.

Cette analyse est complétée par une recherche fondamentale approfondie, visant à **sélectionner les entreprises les mieux gérées** et bénéficiant d'avantages concurrentiels forts et durables, associés à une structure financière solide.

Le portefeuille résultant de cette analyse offre une **large diversification à travers l'ensemble des secteurs économiques** (130 titres en moyenne).

Un investissement responsable

La recherche et la notation extra-financière des entreprises sont réalisées par Mirova et s'appuient sur les données brutes fournies par les entreprises, ainsi que celles collectées à l'issue des rencontres régulières avec leurs dirigeants. L'univers d'investissement du fonds se définit alors de la façon suivante : **sociétés apportant des contributions positives en adoptant de bonnes pratiques ESG**, et en ayant des pratiques a minima conformes avec certains Objectifs de Développement Durable.

L'**approche d'engagement** consiste à influencer le comportement d'une entreprise en faisant valoir l'importance d'une **meilleure prise en compte des facteurs Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance.** Cette action recouvre aussi bien le **dialogue avec les entreprises** (individuellement ou collectivement), que les pratiques de vote des gérants.

Afin de rendre compte de l'impact des investissements réalisés, la performance Environnementale, Sociale et en termes de gouvernance est mesurée le plus précisément possible, notamment par le suivi de l'empreinte carbone du portefeuille.



Le label ISR a été lancé par le Ministère de l'Économie et des Finances en août 2016. Il résulte d'un processus strict de labellisation mené par des organismes indépendants. Le label vise à offrir une meilleure visibilité aux épargnants sur les produits de placement ISR, tout en garantissant aux investisseurs que leur gestion s'appuie sur des méthodologies solides avec une exigence de transparence forte et une information de qualité.

Pour plus d'informations sur le label ISR, rendez-vous sur www.lelabelisr.fr

Principales caractéristiques du fonds

| | |
|---|---|
| Forme juridique | Fonds Commun de Placement de droit français |
| Société de gestion | SG 29 Haussmann |
| Gestionnaire financier par délégation | Mirova |
| Dépositaire/Conservateur | Société Générale, S.A. |
| Durée minimum d'investissement recommandée | 5 ans |
| Indicateur synthétique de risque* | 4 (sur une échelle de 1 à 7) |
| Date de création du fonds | 08/01/2021 |
| Code ISIN | FR0000000085 |
| Indice de référence | MSCI World (dividendes nets réinvestis) |
| Valeur liquidative d'origine et devise du fonds | 100 EUR |
| Montant minimum de souscription | 1 millième de part |
| Frais de gestion et frais administratifs externes | 2,20 % TTC maximum |
| Droits d'entrée ** | 2 % maximum du montant investi |
| Droits de sortie | Néant |
| Fréquence de valorisation/ Souscription/Rachat | Quotidienne |
| Classification SFDR *** | Article 8 |

* L'indicateur synthétique de risque (mentionné dans le DIC PRIIPs) : L'indicateur de risque permet à l'investisseur d'avoir une idée du risque de pertes liées aux performances futures du produit sur la durée de vie recommandée. Cet indicateur est basé sur une échelle allant de 1 à 7, du niveau de risque le plus faible (ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas de risque), au plus élevé. Le score indiqué combine deux types de risque : le risque de marché (les fluctuations de la valeur des investissements) avec le risque de crédit (la possibilité que l'établissement ne puisse pas rembourser).

** Concernant les investissements dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, à noter que si le contrat prévoit des frais sur versements, ou frais d'arbitrage et frais de gestion sont prélevés par l'assureur.

*** «Règlement SFDR» ou Règlement «Disclosure» désigne le Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Ce règlement oblige la société de gestion à décrire la manière dont les risques en matière de durabilité sont intégrés dans ses décisions d'investissement, ainsi que les résultats de l'évaluation des incidences probables des risques en matière de durabilité sur le rendement des fonds qu'elle gère. Le règlement SFDR prévoit des catégories de produits différentes en fonction du degré de prise en compte du développement durable :

- Les articles 8: Les produits faisant la promotion des caractéristiques environnementales et/ou sociales
- Les articles 9: Les produits poursuivant un objectif d'investissement durable.

Pour en savoir plus notamment sur la partie risques, se référer au prospectus complet du fonds, au DIC PRIIPs (Document d'Informations Clés) disponibles auprès de votre conseiller ou sur www.sg29haussmann.societegenerale.fr

À propos de SG 29 Haussmann

Le groupe Société Générale a confié à SG 29 Haussmann, société de gestion agréée par l'AMF en 2006 et filiale à 100 % du groupe Société Générale, la conception et la supervision de délégations de gestion.

Elle apporte son expertise au groupe Société Générale afin de proposer à l'ensemble de ses clients une gamme de solutions de placement innovantes, intégrant des expertises de sociétés de gestion externes au Groupe associées aux enjeux environnementaux et sociétaux (ISR).

SG 29 Haussmann assure, en lien avec les pôles d'expertise du groupe Société Générale, la sélection des gestionnaires d'actifs qui doivent posséder une expertise établie dans la classe d'actifs proposée, de la gestion socialement responsable et de la maîtrise et du contrôle des risques.

SG 29 Haussmann est, par ailleurs, signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (UNPRI) depuis 2020.

Avertissement

Le présent document n'a pas de vocation contractuelle mais uniquement publicitaire. Son contenu n'est pas destiné à fournir un conseil en investissement sur les fonds communs de placement qui y sont présents, ni le cas échéant sur les produits cités éligibles à leur actif, ni un quelconque autre service d'investissement. Les informations qui y sont contenues sont données à titre indicatif. Les informations sur les performances passées mentionnées ne garantissent en aucun cas les performances futures. Ce document est destiné exclusivement à la personne à laquelle il a été adressé et ne peut être ni transmis à des tiers, ni reproduit totalement ou partiellement, sans accord préalable et écrit de SG 29 Haussmann. Ce document a été élaboré à partir de sources que SG 29 Haussmann considère comme étant fiables et exactes au moment de sa réalisation. Toutes les informations mentionnées dans ce document peuvent être modifiées sans préavis. SG 29 Haussmann ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise par un investisseur sur la base de ces informations. Les fonds communs de placement présents dans ce document sont des fonds de droit français conformes à la directive OPCVM (2009/65/CE), agréés par l'Autorité des marchés financiers. Avant toute souscription d'un fonds commun de placement, l'investisseur potentiel doit prendre connaissance de l'ensemble des informations contenues dans la documentation détaillée du fonds et plus particulièrement de la rubrique « Profil de risque » du prospectus et du Document d'Informations Clés (DIC PRIIPs). Le prospectus et le DIC PRIIPs du fonds sont disponibles sur simple demande auprès de SG 29 Haussmann et auprès du conseiller. Le DIC PRIIPs est également disponible sur www.sg29haussmann.societegenerale.fr, www.amf-france.org et www.particuliers.sg.fr.

L'investisseur potentiel est invité à se rapprocher de son conseiller pour que ce dernier puisse s'assurer de l'adéquation de l'investissement envisagé avec sa situation budgétaire et patrimoniale y compris sa capacité à subir les pertes, ses objectifs d'investissement et son horizon de placement, ses connaissances, son expérience financière, son profil investisseur (appétence au risque) et ses préférences en matière de finance durable.

SG 29 Haussmann est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, sous le n° GP 06000029, Société par Actions Simplifiée, au capital de 2000000 EUR ayant pour numéro unique d'identification 450 777 008 RCS Paris, dont le siège social est situé au 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris. De plus amples détails sont disponibles sur www.sg29haussmann.societegenerale.fr.
Copyright Groupe Société Générale 2023. Tous droits réservés.

(1) ESG : Environnemental, Social et de Gouvernance.

